

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021.

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, LE CALVE Jean-Philippe, BERNARD Anne-Sophie, FOURRICHON Annick, VERMARE Michèle, CUZOL Raphaële, BIDON Maggy, DAVAINÉ Alix, FAYET Jean-Yves, HUG Catherine, SALUS Patricia, SEIMANDI Christophe, DUHAMEL Pascal.

Absents : GRANGE Françoise, MAZZOTTI Cédric, JUPPET Werner,

Pouvoirs: Werner Juppet a donné pouvoir à Jean-Yves Fayet.

Cédric Mazzotti a donné pouvoir à Anne-Sophie Bernard.

Françoise Grange a donné pouvoir à Nicole Bouvet.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : HUG Catherine.

Madame le Maire accueille l'assemblée en indiquant que la séance est visible sur le compte Facebook de la commune suite à la demande d'un administré qui souhaitait assister à la séance. La retransmission sera améliorée à l'avenir car ce système a été mis en place dans l'urgence.

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 17 décembre 2020.
2. Personnel communal.
3. Régime indemnitaire.
4. Vote des subventions communales.
5. Demande de subventions.
6. Le point sur le café restaurant.
7. Compte rendu des commissions.
8. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 DECEMBRE 2020

Le compte rendu du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2) PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'adjoint administratif principal de 2nde classe, chargé principalement de la comptabilité (dont la durée hebdomadaire de travail est de 31 h) a demandé sa mutation et rejoint la commune de Lissieu au 1^{er} mars 2021. Suite à l'appel de candidatures en vue de son remplacement, la personne retenue est titulaire du grade de rédacteur à temps complet et fait fonction de secrétaire de mairie dans une commune de 1613 habitants. Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un poste de rédacteur à temps complet chargé de la comptabilité, des ressources humaines, des élections afin de permettre son entrée en fonction prévue le 14 avril 2021. Madame le Maire indique également qu'il convient de mettre à jour la liste du personnel. Après suppression de deux postes, celui d'adjoint principal de 2nde classe chargé de la comptabilité et du poste d'adjoint d'animation suite au licenciement pour inaptitude définitive, le personnel communal est composé de 12 personnes réparties ainsi qu'il suit :

Un attaché territorial à temps complet, chargé du secrétariat général.

Un rédacteur à temps complet, chargé de la comptabilité, des ressources humaines, des élections.

Un adjoint administratif principal de première classe, à temps complet chargé de l'instruction des dossiers d'urbanisme et de l'état civil.

Un adjoint administratif (20/35^{ème}) chargé de l'agence postale communale et de l'accueil du public de la mairie.

Deux postes d'adjoints techniques principaux de seconde classe à temps complet, l'un est responsable du service technique, l'autre possède une compétence spécifique (maçonnerie).

Deux postes d'adjoints techniques à temps complet polyvalents dont l'un exerce également des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.

Trois poste d'adjoints techniques à temps incomplet faisant fonction d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Un éducateur territorial des activités physiques et sportives, agent pluricommunal intervenant à l'école à raison de 6,07/35^{ème}.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la création du poste de rédacteur et la mise à jour de la liste du personnel communal.

3) REGIME INDEMNITAIRE

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de revoir le RIFSEEP suite à la création d'un poste d'agent comptable et de gestion administrative au grade de rédacteur, afin de créer une nouvelle répartition des postes par groupe de fonctions et afin d'augmenter les montants annuels maximum de l'IFSE et du CIA.

Madame le Maire rappelle que la liste du personnel comprend trois catégories : A (attaché), B (rédacteur, éducateur territorial des activités physiques), C (adjoints). Chaque catégorie est divisée en deux groupes. Le groupe 1 correspond au poste avec encadrement, expertise. Le groupe 2 correspond à des postes d'exécution, polyvalents.

Madame le Maire propose les montants maximum suivants. Elle rappelle que ces montants sont fixés pour plusieurs années et ne sont pas versés systématiquement.

Groupes de fonctions	Fonctions concernées	Montants annuels maximum de l'IFSE	Montants annuels maximum du CIA
CATEGORIE A : Cadre d'emploi des attachés			
G1	Secrétariat Général	9000 €	3000 €
CATEGORIE B : Cadre d'emploi des rédacteurs			
G1	Assistant comptable et de gestion administrative	8000 €	2700 €
CATEGORIE B : Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives			
G2	Encadrement d'usagers	7000 €	2500 €
CATEGORIE C : Cadre d'emploi des adjoints administratifs			
G1	Poste d'instruction (urbanisme)	7000 €	2500 €
G2	Agent d'exécution, agent d'accueil	6000 €	2000 €
CATEGORIE C : Cadre d'emploi des adjoints techniques			
G1	Adjoint responsable d'équipe, adjoint avec compétence particulière et savoir-faire technique	7000 €	2500 €
G2	Adjoint technique sans responsabilité particulière, sans encadrement, polyvalent	6000 €	2000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par deux abstentions et 17 voix pour, approuve la modification du RIFSEEP.

4) VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les subventions aux associations ci-après :

ARTICLES	DEPENSES	Votes du Conseil municipal BP 2021
65748	Subventions de fonct. assoc. et organismes privés	8025
	ADMR POMMIERS	570
	ADMR ANSE	1255
	BOUT CHOU NOUNOU	300
	ANCIENS COMBATTANTS	150
	CLUB AGE D'OR	150
	COMITE DES FETES	500
	INTERCLASSE	200
	LA BOULE JOYEUSE	1400
	SOCIETE DE CHASSE	600 (150+450 exceptionnel)
	SOU DES ECOLES	1000
	TENNIS	300
	PATRIMONIA	600
	AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	500
	AMICALE DES POMPIERS	500

5) DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune est en train d'élaborer un schéma directeur d'assainissement qui aboutira à un programme de travaux pour améliorer les performances de la station d'épuration. Ce programme de travaux s'effectuera sur dix ans afin d'être adapté aux capacités financières du budget assainissement. Dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, il est opportun de présenter une demande de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 40 % ainsi qu'auprès de l'agence de l'eau à hauteur de 40 %. A ce jour, les cabinets d'étude affinent l'estimation du coût des travaux dont la fourchette haute est estimée à un million hors taxe de travaux.

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité le dépôt de ces demandes de subvention.

6) LE POINT SUR LE CAFE RESTAURANT.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la reprise du fonds de commerce du bar restaurant, situé au 35 route de Morancé, par Mr Fleuret Olivier et Mme Fleuret Pauline, suite à l'ordonnance du tribunal de commerce Villefranche Tarare du 18 septembre 2020. Madame le Maire rappelle au conseil municipal ses délibérations du 6 octobre et du 17 décembre 2020 par lesquelles il a été décidé d'exonérer de loyers les repreneurs à compter du 19 septembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021, compte tenu des difficultés d'exploitation dues à l'épidémie de la COVID 19.

Madame le Maire indique au conseil municipal que les restaurateurs proposent depuis Noël des plats à emporter pour lancer leur activité. Madame le Maire propose pour soutenir cette activité d'exonérer les loyers à hauteur de 2/3 à compter du 1^{er} avril 2021. Les loueurs paieront 100% du loyer le 1^{er} du mois qui suivra l'annonce gouvernementale de la réouverture des restaurants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant l'impact des mesures sanitaires dues à l'épidémie de la COVID 19 sur l'exploitation de ce café restaurant, approuve cette proposition.

7) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission des bâtiments: Raphaële Cuzol indique que la commission s'est réunie le 18 février. Différents travaux ont été évoqués :

- La rénovation de la salle de conseil municipal pour laquelle une subvention a été demandée à décembre la Région conformément au vote du conseil municipal du 17 décembre 2020. Parmi les devis présentés, la commission a retenu trois entreprises :
 - o Lemoine (maçonnerie).
 - o Dumoulin (électricité).

- Thavard (plâtrerie).
- La peinture des volets de l'immeuble au 35 route de Morancé. La couleur a été validée par la commission.
- Les sanitaires de la classe de CM2 effectués par le service technique
- Les travaux d'accessibilité de la salle des Pierres Blanches réalisés par le service technique. (installation lavabo)

Commission Géosite et Culture : Christophe Seimandi fait part de la réunion des sous-groupes et du travail notamment sur la frise qui retracera la vie des carriers et du village. Il évoque également l'installation d'une table d'orientation avec édification d'une plateforme. La signalisation du géosite est également à l'étude.

Commission Cimetière : Annick Fourrichon expose l'aménagement du cimetière avec l'acquisition de mobilier (bancs). Elle indique également qu'un nouveau règlement intérieur sera travaillé par la commission qu'elle anime.

Commission Economie : Michèle Vermare rappelle les aides allouées aux entreprises par la Région et par le département. Elle précise que le panneau de la zone artisanale indiquant les entreprises a été installé et réhaussé à la demande de la commune.

Commission Scolaire: Nicole Bouvet expose que les formalités d'inscription à la cantine des élèves seront simplifiées pour les parents à la rentrée scolaire 2021/2022, suite au changement de logiciel. Elle indique que quatre purificateurs d'air ont été achetés pour le restaurant scolaire ou dans la salle de sieste à l'école maternelle. Ils sont subventionnés à 80 % par la Région.

Commission animation, mise en valeur de Lucenay : Anne-Sophie Bernard indique que la programmation de cinéma en plein air avec assurance annulation, la manifestation Rosé Nuits d'Été est à l'étude.

Commission sociale intercommunale : la commission a travaillé sur le renouvellement de la mutuelle intercommunale.

Commission cadre de vie : Pascal Duhamel fait état de l'avancement de l'actualisation du plan de la commune.

Commission jeunesse : la crise de la covid empêche la réflexion avec des commissions avec adolescents.

Commission voirie : Jean-Philippe Le Calvé indique qu'un véhicule électrique a été acheté pour le service technique, il sera livré en juin.

Des réunions ont été organisées pour décider de l'emplacement de parkings vélos.

Une réflexion est à l'étude relative à la zone 30 sur la RD 30 dans le secteur de l'école.

8) QUESTIONS DIVERSES

Adhésion à EPTB Saône Doubs

Madame le Maire indique que l'EPTB est un établissement public qui est centré sur la compétence des contrats de rivière et la GEMAPI. Notre territoire est concerné par deux communes riveraines de la Saône, Anse et Ambérieux d'Azergues, nous n'avons donc qu'une berge sur environ 6 km. Sur cette rivière nous ne disposons pas de structure à qui nous ayons délégué la GEMAPI. La communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées a par conséquent décidé d'adhérer à cet EPTB. Toutefois cette adhésion ne pourra être effective et validée par le Préfet, qu'après avis des communes favorable à la majorité qualifiée des 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou de la moitié des communes représentant les 2/3 de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve à l'unanimité cette adhésion.

Police pluricommunale

Mme le Maire rappelle le fonctionnement de la police pluricommunale entre les communes de Lucenay, Charnay, Chazay, Marcilly d'Azergues. Cette mutualisation des moyens donne entière satisfaction. La collaboration étroite des policiers municipaux avec notre agent de surveillance de la voie publique, satisfait pleinement aux besoins de la commune. Mme le Maire propose un avenant à la convention de mise à disposition des policiers municipaux entre les communes, qui permettra suite à la mutation d'un policier et dans l'attente d'un recrutement, d'adapter le dispositif aux besoins des

communes. Le conseil municipal autorise, par deux abstentions et 17 Pour, Mme le Maire à signer cet avenant.

Convention ENEDIS

Madame le Maire expose au conseil une convention entre la commune et ENDIS relative à une convention de servitudes sur la parcelle A 2241 appartenant à la commune. Il s'agit notamment de permettre la création dans une bande de 1 mètre de large, d'une canalisation souterraine (avec ses accessoires) sur une longueur totale d'environ 2 mètres.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré par une abstention, 18 voix Pour, approuve le bien-fondé de cette convention et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tous documents nécessaires. Un membre du conseil municipal s'est abstenu pour ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts étant donné qu'il est propriétaire dans le secteur concerné par la servitude.

Entretien des bords de l'Azergues

Madame le Maire indique que des arbres ont été arrachés et des terrains ont été clôturés. Ces arbres présentaient un risque lors des inondations et pour les usagers du chemin du Levant. 600 arbres seront replantés courant mars pour empêcher l'invasion de la renouée du Japon.

Panneau Golf

Alix Davaine indique qu'un panneau était tombé à proximité du lotissement du golf. Jean-Philippe Le Calvé indique qu'il s'en est occupé et que le panneau a été remis en place rapidement.

Alix Davaine informe l'assemblée que les mails issus de la mairie arrivent dans les SPAMS des boîtes des deux élus de l'opposition. Valérie Dugelay indique que dorénavant, chaque conseiller devra répondre ou non de sa présence aux réunions par retour de mail ce qui permettra d'avoir une alerte sur une non réception éventuelle d'une convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.